

GARDIEN DU PHARE DE TORBAY.

M. SINCLAIR demande:

Quel est le chiffre de la somme payée par le département de la Marine et des Pêcheries relativement à la destitution de James M. Webber, gardien de phare à Torbay (N.-E.)?

M. HAZEN: M. Duchemin a reçu \$69.55 pour dépenses, honoraires des témoins, etc., se rattachant aux enquêtes faites au sujet de James M. Webber, H. L. Torrey et J. W. Davis.

DIRECTEUR DE LA POSTE DE NEW-HARBOUR.

M. SINCLAIR demande:

Quel est le chiffre de la somme payée au commissaire Duchemin, relativement à l'enquête tenue au sujet d'Archibald Barss, directeur de la poste à New-Harbour (N.-E.)?

M. PELLETIER: \$23.05.

DEPOT D'UNE RESOLUTION RELATIVE A L'HOTEL ROYAL DES MONNAIES.

L'hon. T. W. WHITE (ministre des Finances) propose que, demain, la Chambre se forme en comité général pour la discussion du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de porter de \$75,000 à \$110,000 au plus le crédit annuel payable sur le fonds du revenu consolidé pour les dépenses d'entretien de la succursale d'Ottawa de la Monnaie royale et de l'affinerie qui en fait partie.

Cette motion est adoptée.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

Par M. Maclean (Halifax): Copie de tous papiers, documents, preuve, rapports, etc., se rattachant à la destitution de B. C. Kanock, l'ancien maître du port de Lunenburg (N.-E.).

La Chambre ordonne, sans débat, le dépôt de ces documents.

LE DIRECTEUR DE LA POSTE D'AYLMER (P.Q.).

A l'appel du l'ordre du jour.

M. E. B. DEVLIN (Wright): Je désire signaler au ministre des Postes un article publié par l'"Evening Journal" d'Ottawa le vendredi, 11 avril, et lui poser une question à cet égard. Voici l'en-tête de l'article:

Démission du directeur de la poste d'Aylmer—M. Léon Chartier se démet de ses fonctions—Les inspecteurs ont vérifié les livres—Balance de \$387 des recettes due au département—La démission du titulaire sera probablement acceptée sous peu.

L'article lui-même se rattache aux faits énoncés dans l'en-tête. J'ai quelque peu tardé à signaler le fait au Gouvernement, vu que j'espérais qu'on contredirait cette information. Jusqu'à cette date, les journaux n'ont pas publié de démenti. Le ministre

des Postes a-t-il reçu la démission du directeur de la poste d'Aylmer? Dans l'affirmative, quand donnera-t-il sa décision?

L'hon. L. P. PELLETIER (directeur général des Postes): L'honorable député ne prétend sans doute pas que nous devons nous occuper de tout ce qui paraît dans les journaux. S'il nous fallait le faire, tout notre temps y passerait. Quant à cette question, je serais bien aise que l'honorable député nous en donnât l'avis de rigueur, afin que je puisse étudier la question.

M. DEVLIN: Le ministre des Postes affirme-t-il qu'il ne sait rien de l'affaire mentionnée dans cet article?

M. PELLETIER: Je n'affirme rien de tel. Que l'honorable député inscrive sa question au Feuilleton avec l'avis de rigueur et je lui répondrai.

SERVICE DE LA POSTE RURALE.

M. LEMIEUX: Je désire poser une question au ministre des Postes. Je viens de poser la question suivante:

Combien a-t-on nommé de fonctionnaires au service de la poste rurale, depuis le 1er mai 1913?

Et le ministre a répondu: Aucun. Il ajoute à sa réponse l'observation que voici:

Un certain nombre de fonctionnaires comptant nombre d'années d'expérience acquise aux bureaux de poste des villes et au service ambulante, et en outre en raison de leur talent d'organisation, ont été transférés au bureau de l'inspecteur chargé de l'organisation du service de la poste rurale.

Voilà précisément la réponse à ma question, sauf que les détails manquent. Le ministre voudrait-il bien modifier sa réponse et m'indiquer ceux qui ont été transférés au bureau de l'inspecteur? C'est là l'objectif visé par ma question.

L'hon. M. PELLETIER (directeur général des Postes): C'est le sous-ministre qui a rédigé cette réponse.

Il dit que c'est la seule façon de pouvoir répondre à la question qui est: Combien d'employés ont été nommés? Si mon honorable ami veut connaître les noms des employés qui ont été changés de position, il ne le dit pas. A ce que je crois, aucune nouvelle nomination n'a été faite, mais de vieux employés expérimentés ont été choisis dans d'autres bureaux et mis à la disposition de l'inspecteur, sous le directeur général de la division de la poste rurale.

M. LEMIEUX: Je voudrais avoir les noms de ceux qui sont spécialement attachés au service de la poste rurale.

M. PELLETIER: Il n'y en a pas. Ils se trouvent tous dans le bureau de l'inspecteur. Premièrement, ce n'est pas ce que